

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 MARS 2023

L'An deux mille vingt-trois, le quatorze mars à vingt heures trente, le conseil municipal de Saint-Eugène, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Pascal MOUNIER, Maire.

Date de convocation : 7 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : MM. MOUNIER Pascal. THUBIN Yves. LORION William - GAY Hervé – LANGLADE Ludovic. HAUMONT Christian. BARATANGE Dimitri. LEMBERT Joël
Mmes LOUREIRO Sandrine. FLEURY Céline. LORION Nathalie

Absent excusé : Néant

Secrétaire de séance : M. GAY Hervé

Ordre du jour :

- **Vote du compte administratif 2022**
- **Affectation du résultat**
- **Délibération « mutualisation des études pour le PLU »**
- **Etude de devis :**
 - ➔ **Travaux de voirie Syndicat de la Voirie**
 - ➔ **Elagage PIVETEAU Sébastien**
 - ➔ **Comparatif couverture médiathèque GOUIN et MENENTAUD**
 - ➔ **Arrivée d'eau médiathèque BOIZUMEAU Jérémy**
- **Préparation matinée Haute Saintonge Propre du samedi 18 mars**
- **Questions diverses**

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le maire présente les dépenses et recettes réalisées en 2022 et le conseil vote à l'unanimité le compte administratif comme suit :

Section d'investissement :

Dépenses	244 418.42
Recettes	- 172 908.96
	71 509.46
+ excédent reporté :	+ 119 948.21
Excédent 2022 =	48 438.75€

Restes à réaliser : Travaux Eglise + Mini médiathèque : Dépenses : 15 976.70€

➔ **besoin de financement** : 48 438.75 – 15 976.70 = **32 462.05 €** ➔ à reporter au compte 001 en Recette d'investissement.

Section de fonctionnement :

Recettes	302 570.48
Dépenses	- 228 563.31
Excédent	74 007.17
+ excédent reporté	+ 343 913.47
Excédent 2022 =	417 920.64 € ➔ à reporter au compte 002 en RF

AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir voté le compte administratif, le conseil décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent d'investissement à reporter	Besoin de financement	A reporter au compte 002 en recette de fonctionnement au budget 2022
32 462.05	0	417 920.64 €

MUTUALISATION DES ETUDES POUR LE PLU

La commune a choisi de prescrire l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme, afin de se mettre en compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale de la Haute-Saintonge (SCoT) et les dispositions législatives en matière d'aménagement du territoire.

La Communauté des Communes de la Haute-Saintonge a réalisé un groupement de commandes pour l'élaboration des PLU sur l'ensemble du territoire, auquel la commune a adhéré.

Ce groupement de commande prend la forme d'un marché d'allotissement de six lots, correspondant aux six espaces de vie définis par le SCoT.

A l'issue de la passation des marchés, un prestataire unique a été désigné par espace de vie et il offre la possibilité aux communes qui le souhaitent de mutualiser leurs études.

Les communes doivent indiquer avec qui elles souhaitent mutualiser leurs études et délibérer pour formaliser cette association.

Vu la délibération du conseil municipal du 15 septembre 2022 pour prescrire l'élaboration d'un du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 83/2022 du 30 septembre 2022 portant sur la constitution d'un groupement de commandes pour l'élaboration des plans locaux d'urbanisme ;

Vu la délibération du conseil municipal n° du 3 novembre 2022 pour adhérer au groupement de commandes pour l'élaboration des PLU, mené par la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge,

Vu la commission d'appel d'offres du 30 janvier 2023 désignant les bureaux d'études mandataires des lots suivants :

- Lots 1 et 2 : Hurban Hymns - 17 Saint Sauvant,
- Lots 3, 4, 5 et 6 : CITTANOVA - 44 Nantes

Considérant les synergies et les enjeux que la commune partage avec :

- **La commune d'ALLAS-CHAMPAGNE**
- **La commune d'ARTHENAC**
- **La commune de BRIE-SOUS-ARCHIAC**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de **mutualiser ses études PLU avec les communes citées ci-avant.**

ETUDE DE DEVIS

Le Maire présente les devis suivants :

- Syndicat de la voirie (SDV) : 21 331.27€ TTC : calcaire + revêtement bicouche prégravillonné sur la VC37 + allée de Frédauville + Le Maine au bois. Le conseil valide ce devis
- Sébastien PIVETEAU : 2352 € TTC : Taille de haie entre le préau et la vigne + devant la mairie. Le conseil valide ce devis.
- Travaux de couverture de la mini médiathèque : le conseil retient le devis de Mr GOUIN Roland pour un montant de 4638.35€ TTC.
- Jérémy BOIZUMEAU : installation et raccordement robinet de puisage pour la mini médiathèque pour un montant de 391.20 €.

PREPARATION MATINÉE HAUTE SAINTONGE PROPRE DU SAMEDI 18 MARS

Regroupement prévu à 9h et apéritif offert à midi.

QUESTIONS DIVERSES

- Une convention sera établie entre la commune et le SIVOS d'Allas-Champagne-Arthenac-Brie, pour déterminer le montant de la participation aux écoles de ce regroupement.
- Le maire précise que nous avons reçu l'acte d'engagement de l'architecte, Mme NIGUEZ, pour les travaux de l'église.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

MOUNIER	Pascal	
THUBIN	Yves	
LORION	William	
HAUMONT	Christian	
LOUREIRO	Sandrine	
GAY	Hervé	
LEMBERT	Joël	
BARATANGE	Dimitri	
FLEURY	Céline	
LORION	Nathalie	
LANGLADE	Ludovic	